

## La Marlagne 4 novembre 2013 – Journée d’envol des Cellules bien être

### Atelier 4 – Salle ALIZE

**Quelles sont les structures de l’école qui peuvent soutenir durablement le bien-être à l’école ?**  
Faut-il les améliorer ? Comment les améliorer ? Pour créer et faire durer un intérêt pour le BE, quels sont les avantages/inconvénients d’avoir une structure différente d’autres structures existant dans l’école (conseil de participation, concertations, associations de parents, etc.).

- Dans 49% des écoles, la CBE est née au départ d’un autre lieu de concertation ou groupe de travail préexistant au sein de l’école.

Parmi ces lieux de concertation préexistants, on trouve des structures de type

- pédagogique (coordination pédagogique, concertation entre enseignants et enseignantes, conseil d’éducation, ...)
- dévolues aux concertations entre différents acteurs scolaires (Conseil de tous, école citoyenne, réunions de travail avec le SPSE, le CPMS, ...)
- centrées autour de problématiques spécifiques (Cellule d’accrochage scolaire, Cellule de prévention et de traitement du racket et de l’intimidation en milieu scolaire, espace parole, groupe EPTO, ...).
- qui, tout comme la CBE, visent à améliorer le bien-être des élèves dans ses dimensions multi-factorielles (Antenne Bien-être, Cellule Santé, Cellule Mieux-être, groupe bien-être, ...).

L’évolution de ces lieux de concertation en Cellule Bien-être est plutôt d’ordre sémantique dans un quart des cas. Dans un autre quart, on constate une amélioration de l’organisation et de la gestion interne. Dans le troisième quart, il y a une ouverture vers d’autres thématiques.

- 79% des CBE collaborent avec un ou plusieurs autres lieux de concertation au sein de l’école

La CBE entretient des liens avec...	Sur 67 CBE
un ou des lieux de concertation créé(s) à l’initiative de l’école, composé(s) exclusivement de <u>membres de l’équipe éducative</u> ( <i>Comité « vivre ensemble », Groupe Bien-être, Concertations de section, de niveaux ...</i> )	33
un ou des lieux de concertation lié(s) aux <u>prescriptions légales</u> ( <i>CPPT, Conseil de participation, ...</i> )	27
un ou des lieux de concertation créé(s) à l’initiative de l’école, composé(s) essentiellement d’ <u>élèves</u> ( <i>Conseil de délégués, Conseil de citoyenneté, ...</i> )	25
un ou des lieux de concertation créé(s) à l’initiative de l’école, composé(s) de membres de la <u>communauté scolaire élargie</u> ( <i>Comité de parents, Conseil de l’école, séances plénières de début d’année scolaire, ...</i> )	17
un ou des lieux de concertation <u>externe(s)</u> à l’école ( <i>Comité de quartier, réseau de professionnels autour des enfants et des jeunes, rencontres entre directeurs, ...</i> )	18

- Cette question de l'articulation de la démarche d'une CBE avec d'autres lieux de concertation présents dans les établissements scolaires a fait l'objet d'approfondissement au cours d'un des ateliers d'échanges lors des journées territoriales de novembre 2012. L'analyse qualitative qui suit est une synthèse des éléments les plus significatifs échangés à ce moment.

**Les liens entre CBE et autres lieux de concertation** se font généralement sous la forme de **mise à l'ordre du jour** d'un point concernant la CBE lors d'une réunion d'une autre instance de concertation. Ce sont généralement des membres de la CBE qui sont chargés de communiquer dans ces différents lieux. La consultation des élèves par la collaboration avec une instance de concertation composée d'élèves est appréciée pour connaître leurs opinions sur leur propre bien-être et envisager des projets qui leur soient vraiment profitables. Quant aux lieux de concertation liés aux prescriptions légales, notamment le Conseil de participation, les participants soulignent qu'ils ne sont pas effectifs dans toutes les écoles ; en outre, des difficultés de collaboration surviennent parfois entre la CBE et le CPPT par manque de légitimité reconnue à la CBE qui empiéterait sur les domaines de compétence du CPPT.

Les échanges ont également pointé que l'articulation, la coordination des différentes structures de concertation dans un établissement scolaire demande du temps. Or, de nombreux participants déclarent en manquer et préconisent davantage d'heures de concertation.

Certaines propositions ont été émises qui ont pour but de légitimer la CBE, notamment aux yeux des autres lieux de concertation

- Le soutien de la CBE par la direction.
- La présence dans la CBE de membres de l'équipe éducative bénéficiant d'heures de concertation pour des structures préexistantes.
- La définition des fonctions et missions des différents lieux de concertation ainsi que des membres qui les composent afin d'éviter les redondances des fonctions et les incohérences dans les interventions.
- L'octroi de davantage de temps de réunion.
- L'attribution d'une existence légale aux CBE.
- L'inclusion de la CBE dans le projet d'établissement.

D'autres propositions visent à favoriser cette communication par l'amélioration de la visibilité de la CBE dans l'école :

- L'organisation de journées de formation et de journées pédagogiques spécifiquement dédiées à la CBE pour informer les membres de la communauté scolaire sur l'existence de la CBE, stimuler leur intérêt et les faire réfléchir aux liens pouvant être faits avec des projets ou des lieux de concertation préexistants.
- La communication régulière des comptes rendus du travail de la CBE dans les autres lieux de concertation.
- Toujours dans cet esprit de communication, l'affichage d'informations relatives à la CBE dans l'école et plus particulièrement dans la salle des professeurs